



Magazine d'information du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord

public

AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

N° 3

DÉCEMBRE 2008



Valérie Létard

Secrétaire d'Etat à la solidarité

**Val de Sambre
cinq mois après... P. 8**



**3 questions
à Bernard Derosier P. 4**

Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale

« ... Le respect de
la construction statutaire
et de la spécificité de la FPT. »

www.cdg59.fr



L'emploi dans la fonction publique territoriale :
des hommes et des métiers

Actualité

Willem, ville durable

« Ma maison aime ma planète, moi aussi. » L'exposition itinérante prêtée par Lille Métropole Communauté Urbaine a fait halte du 15 au 30 octobre 2008 dans la salle des mariages de la ville de Willem. Pour Christian Bossu, adjoint au maire chargé du développement durable, cette manifestation est l'occasion de lancer une grande campagne de sensibilisation environnementale au sein de la commune.

L'objectif : apprendre en s'amusant autour des thèmes comme la préservation de l'environnement, l'Agenda 21 ou encore les économies d'énergie. À l'aide de bornes informatiques didactiques, de vidéos explicatives, mais aussi d'astuces et de conseils pour ramener le développement durable chez soi, petits et grands s'en sont donné à cœur joie.

Bien plus qu'un simple événement ludique, la ville de Willem profite de ce tremplin pour lancer un cercle de réflexion regroupant élus et habitants pour réfléchir ensemble aux futurs aménagements durables de leur ville.

Un personnage veillait au bon « développement » de l'exposition : l'ambassadeur du développement durable de la ville de Willem. Son nom : Will Dur, un petit bonhomme à la tête bien recyclée imaginé fin 2006 par l'équipe municipale. Dans chaque publication du magazine « Willem Infos », Will Dur analyse un thème écologique et conseille les willémois sur les gestes citoyens du quotidien. Cette mascotte permet une appropriation de la problématique plus amusante pour les enfants et moins moralisatrice pour les adultes.

En humanisant le message autour du développement durable, la ville de Willem souhaite que la sensibilisation sur cette thématique passe par une communication régulière auprès de la population. *Pourvu que Will dure...*



Will Dur

Le CDG59 vous ouvre ses portes... Cliquez donc !

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord vous informe de la mise en place de son nouveau site internet www.cdg59.fr.

En ligne depuis le 1^{er} octobre 2008, il vous propose une organisation plus performante des missions et prestations du CDG59, de nouvelles fonctionnalités répondant à vos demandes, des rubriques pratiques utiles à vos recherches et une image résolument plus dynamique à l'instar des actions menées par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord depuis quelques années !

Bienvenue sur notre nouveau site : www.cdg59.fr

www.cdg59.fr

Soyez e-collectivité ! Connectez-vous sur cre@tic



cre@tic lance son nouveau site www.creatic59.fr. Vous y trouverez des informations, des retours d'expériences, des démonstrations en ligne, des logiciels libres et gratuits à télécharger et une assistance technique pour vous accompagner dans la dématérialisation des procédures de votre collectivité et le développement de nouveaux services aux citoyens.

Mieux protéger les agents pour prévenir la précarité

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) ont signé le jeudi 27 novembre dernier, en présence de Michel Delebarre, un accord de partenariat dans le domaine de la prévoyance.

Cet accord prévoit le regroupement, dans un contrat unique, de l'ensemble des collectivités et établissements comptant moins de dix

agents, afin de leur garantir le maintien de leur salaire au-delà des droits statutaires en cas de maladie.

Cette mutualisation à l'échelle du département permet à l'ensemble des adhérents de bénéficier de taux plus intéressants.

Neuf réunions ont ainsi été organisées sur l'ensemble du territoire afin de sensibiliser les collectivités. En effet, il n'est pas rare qu'une

personne bascule dans la précarité à la suite d'une perte de salaire brutale liée à la maladie.



Cette collaboration s'inscrit dans la volonté affichée du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord de jouer pleinement son rôle dans le domaine de l'action sociale en faveur des agents.

Actualité	PAGE 2
• Willems, ville durable • Le nouveau site du CDG59 • Le nouveau site cre@tic • Partenariat CDG59/MNT	
Événement	PAGES 4-5
• Bernard Derosier nous ouvre les portes du CSFPT • Le CdG59 rencontre les 653 maires du Nord • Un marché public du CDG59 au cœur du test d'un portail européen	
DOSSIER	PAGES 6-7
L'emploi dans la fonction publique : des hommes et des métiers	
Initiatives	PAGE 8
• Val de Sambre, cinq mois après... Le point avec Valérie Létard, secrétaire d'État à la solidarité	
Rencontre	PAGE 9
• Claude Caron, un médecin au service de la fonction publique	
Portrait	PAGE 9
• Georges Jourjon, trésorier payeur du CDG59	
Bon à savoir	PAGE 10
• L'obligation du dépôt légal • Les collectivités de la région sensibles aux TIC • Roubaix : favoriser l'accès à l'emploi public pour tous les jeunes • Les annales en ligne	
Conseils statutaires et brèves juridiques	PAGE 11
La bourse de l'emploi	PAGE 11
C'est au programme	PAGE 11
Vos rendez-vous !	
L'agenda	PAGE 12
• Concours, examens, • Commissions...	
Vos contacts	PAGE 12



Notre département est vaste et particulièrement diversifié. Que l'on soit dans le Dunkerquois, le Douaisis, le Cambrésis, le Valenciennois, l'Avesnois ou la Métropole lilloise, les besoins des élus locaux dans le cadre de l'organisation de leurs collectivités diffèrent considérablement.

Ainsi, au cours des six réunions d'arrondissement que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a organisées en septembre et octobre derniers, j'ai pu constater combien, d'une commune à l'autre, chaque maire avait exprimé des attentes, des réflexions, des témoignages très différents selon les caractéristiques de son territoire. Pourtant, un point les unit tous : la volonté d'offrir le meilleur service public qui soit à leurs administrés. Pour cela, ils s'investissent pleinement dans l'organisation de leur collectivité, aux côtés de leurs agents. Certains sont d'ores et déjà passés à l'heure des technologies de l'information et de la communication en proposant des services en ligne tels que des documents d'état civil par exemple ; d'autres, par souci d'équité, ont décidé d'engager dans leurs équipes des agents ayant un handicap ; enfin, il y a également ceux, nouvellement élus, qui se disent rassurés de pouvoir compter sur les conseils et l'expertise du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le monde de la fonction publique territoriale ne cesse de bouger, c'est pourquoi notre ambition est d'être toujours plus réactifs. À ce titre, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord développe considérablement ses supports d'information afin de répondre avec précision aux demandes des collectivités et établissements publics. Notre nouveau site internet y contribue autant que le guide pratique que nous venons d'éditer. Je vous invite à les consulter, ils ont été conçus pour vous.

Je souhaite que ces fêtes de fin d'année soient placées sous le signe de la solidarité et de l'engagement pour un service public toujours plus à l'écoute de nos concitoyens.

Marc Montuelle

Président du Centre de gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Nord

Bernard Derosier nous ouvre les portes du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) qu'il préside depuis 2004



Les maires et présidents d'établissements publics locaux viennent de voter pour désigner les élus qui les représentent au CSFPT. À quel niveau intervient le CSFPT et quel est son apport ?

« Le CSFPT est une instance paritaire nationale dont les avis sont obligatoirement requis, en amont de leur publication par le gouvernement, sur tous les projets de textes législatifs et réglementaires ayant trait au statut des agents des collectivités locales.

Au CSFPT, le paritarisme marche bien. Au sein de nos cinq formations spécialisées vouées au statut, à la formation, aux concours, aux questions sociales, aux statistiques et aux questions inter-fonction publique, il existe une véritable expertise et une force de proposition qui complètent le travail des ministères.

Avec notre droit d'amendement et d'auto-saisine pour réaliser des études et rapports, nous faisons progresser le droit statutaire et avons le souci de contribuer à la production de textes clairs, facilement applicables sur le terrain et qui font progresser la situation des agents, tout en tenant compte des contraintes des employeurs.

Mais nous n'émettons que des avis, le pouvoir réglementaire relève toujours du gouvernement et le pouvoir législatif du Parlement. »

Comment est constitué le CSFPT ?

« Deux collèges de vingt personnes représentent les personnels d'une part et les employeurs d'autre part. Les organisations syndicales représentent les agents sur la base des résultats des élections aux CAP, dont l'éventuel deuxième tour se déroule le 11 décembre. Chaque organisation désigne les membres qui la représentent au CSFPT.

Quant au collège employeurs, les maires et les présidents d'établissements publics locaux ont voté en novembre pour élire leurs représentants. A été élue la liste unique présentée par l'Association des Maires de France, composée à parité d'élus de la majorité et d'élus de gauche. Cette année, les représentants des départements et des régions n'étaient pas renouvelables. Le nouveau CSFPT se réunira en février pour élire son président qui est obligatoirement un élu local. »

Quels sont les enjeux du prochain mandat du CSFPT ?

« Certainement le respect de la construction statutaire et de la spécificité de la FPT (...). Par ailleurs, le CSFPT sera vigilant dans l'accompagnement des réformes de la formation et des concours, pour faire mieux prendre en compte l'expérience professionnelle et préserver les voies de la promotion sociale au sein de la fonction publique territoriale (...).

Mais il est un enjeu plus immédiat qui conditionne la suite. Le gouvernement, sous couvert de la rénovation du dialogue social, entend limiter le rôle des employeurs publics locaux dans le dialogue paritaire et même supprimer le droit de vote des élus. Une telle remise en cause touche aussi bien les instances nationales que locales au niveau des CTP. Exclure les employeurs du débat paritaire sur l'organisation des services... il fallait y penser ! »

Pour en savoir plus sur le CSFPT : www.csfpt.org.

À la rencontre des 653 maires du Nord

Un vif succès ! Voilà ce qui pourrait être dit au sujet des réunions organisées dans les six arrondissements du département par le CDG59. Les maires, leurs adjoints ou encore leurs proches collaborateurs sont venus nombreux écouter le président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, Marc Montuelle, et le directeur général, Jean-Louis Baju, leur présenter l'ensemble des services proposés aux collectivités. Les échanges ont été particulièrement enrichissants.



Jean-Louis Baju,
directeur général du Centre
de gestion de la Fonction
Publique Territoriale du Nord.

l'emploi, aux ressources humaines, aux carrières, aux marchés publics, aux technologies de l'information et de la communication ou à la modernisation des services (grâce à la dématérialisation par exemple) et bien d'autres domaines encore.



Marc Montuelle, président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, au côté de Rémi Pauvros, maire de Maubeuge, lors de la rencontre avec les maires de l'arrondissement de l'Avesnois.



Un marché public du CdG59 au cœur d'un futur portail européen

Yannick Claessens et Linda Khelkhal, chargés respectivement des marchés publics du CDG59 et de l'assistance marchés publics, ont été choisis par la Commission européenne afin de tester le site SIMAP (Système d'information pour les marchés publics européens).

En effet, à partir d'un certain seuil, les marchés publics doivent faire l'objet d'une publication à l'échelle européenne afin de respecter les règles d'ouverture à la concurrence. La Commission européenne a donc missionné une équipe de concepteurs d'interfaces afin d'améliorer son portail en vue d'en faciliter l'utilisation.

Élisabeth Goffin, membre de cette équipe, est venue au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord afin d'effectuer un test d'utilisation du site SIMAP avec la complicité de nos deux techniciens.

Les résultats de ce test seront notifiés dans un rapport remis à la Commission européenne. Ils accompagneront les préconisations des concepteurs d'interfaces en matière d'amélioration du site européen dévolu aux marchés publics : www.simap.europa.eu/index_fr.html.

L'emploi dans la fonction publique :

Depuis la fin des années 1990, la fonction publique a tenté, avec beaucoup de l'emploi, des effectifs et des compétences (GPEEC). Délicate à mettre de ses outils et financièrement coûteuse compte tenu des ressources humaines. De fait, peu de collectivités ont fait le choix de se lancer dans un vrai programme.

« Deux priorités ont été définies pour le pôle emploi, nouvellement créé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Il s'agira, d'une part, de structurer (en lien avec le CDG du Pas-de-Calais, l'ensemble des collectivités et les partenaires institutionnels concernés) la conférence régionale annuelle pour l'emploi. Il conviendra d'inscrire cette conférence dans la perspective des évolutions de métiers de la fonction publique et dans l'accompagnement des orientations liées à l'emploi. D'autre part, il faudra que nous développons notre collaboration avec les collectivités affiliées à notre établissement, des partenariats institutionnels forts, mais également que nous mettions en œuvre les outils qui leur seront nécessaires. »

Marie-France Puche, responsable du pôle emploi Cdg59.



Pourtant, au cours de ces quinze dernières années, l'emploi s'est subtilement glissé au cœur des préoccupations de la fonction publique, pour de multiples raisons qui tiennent, entre autres, à une demande d'efficacité de plus en plus importante, de la part des élus et des administrés, et à la nécessité d'une maîtrise des budgets.

D'autres problématiques sont venues conforter ces préoccupations d'efficacité mais également financières : **l'annonce de départs en retraite massifs a largement alerté l'opinion publique** et posé la question du remplacement des agents et de leurs compétences ; la précipitation des événements de la vie publique (transferts de compétences...) donne, par ailleurs, une nouvelle dimension à l'émergence de compétences et de métiers nouveaux.

Par la loi du 19 février 2007, le législateur a souhaité doter la fonction publique territoriale d'un instrument de lisibilité qui lui manquait en matière d'emploi. Au-delà de toutes les autres missions déjà confiées aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, ceux-ci se voient désormais chargés d'observer l'emploi des collectivités pour en tracer les perspectives en termes d'évolution, de compétences et de besoins. Pour faire bonne mesure, une conférence régionale regroupera, une fois par an, toutes les collectivités affiliées et non affiliées, afin d'assurer entre celles-ci, la meilleure coordination possible de l'emploi et de l'organisation des concours.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord s'est doté de nouveaux moyens humains et techniques et s'est également engagé à développer les outils nécessaires aux collectivités, principalement dans le cadre des missions définies par la loi de février 2007.

Un nouveau pôle pour mieux gérer la problématique emploi

Dès novembre 2007, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a restructuré son organigramme pour y adjoindre un nouveau pôle organisé de manière à appréhender l'ensemble des problématiques liées à l'emploi. Parmi celles-ci, des priorités ont été définies, telles que :

La bourse de l'emploi se modernise

Conçue par les centres de gestion de la fonction publique territoriale pour les besoins des collectivités, elle n'a cessé de se moderniser. Depuis juin 2008, une nouvelle bourse de l'emploi est enfin opérationnelle. Elle offre non seulement de nouvelles fonctionnalités, mais aussi la possibilité d'accéder à un site de l'emploi public particulièrement novateur : Cap Territorial.



des hommes et des métiers.

oup de difficultés, une approche de gestion prévisionnelle en œuvre, la GPEEC s'est révélée chronophage par la multiplicité de maines dédiées à sa structuration, puis à sa pérennisation. jet de GPEEC.



Cap Territorial participe directement à la promotion de la fonction publique par la démonstration du dynamisme de ses recrutements et la diversité de ses métiers.

Véritable site d'échange entre employeurs territoriaux et demandeurs d'emploi, Cap Territorial permet la mise en ligne, par les collectivités, de postes vacants. Parallèlement, les candidats à un emploi sont invités à enregistrer leur CV.

Pour les collectivités qui le souhaitent, Cap Territorial permet désormais, la suppression des « candidathèques » internes (il suffit de renvoyer le demandeur d'emploi vers ce site). Elles ont alors la possibilité d'opérer un tri des CV enregistrés sur le site à partir d'éléments d'information de leur profil.

Le bilan social

Incontournable, le bilan social doit être élaboré tous les deux ans. Il est obligatoirement adressé au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Associé au recensement des postes à ouvrir aux concours, le bilan social constitue la pierre angulaire du travail à mener très prochainement avec l'ensemble des collectivités au sein de la conférence régionale pour l'emploi.

La conférence régionale pour l'emploi

La première conférence régionale pour l'emploi aura lieu en 2009 dans notre région. Elle associera toutes les collectivités non affiliées et les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et du Pas-de-Calais. Elle s'accompagnera d'un salon de l'emploi territorial régional. Pour tout renseignement : emploi@cdg59.fr.

Les fonctionnaires momentanément privés d'emploi

À compter du 1^{er} janvier 2010, chaque centre de gestion de la fonction publique territoriale deviendra compétent pour la prise en charge de tous les fonctionnaires momentanément privés d'emploi sur son territoire (exception faite pour les catégories dites A+). C'est ainsi que le dispositif passera d'une logique de gestion nationale à une logique de gestion départementale (y compris financière).

Insertion

La prise en compte du handicap

Avant la fin de l'année 2008, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord signera une convention avec le Fonds d'insertion pour les personnes handicapées dans la fonction publique (FIPH).

Création d'un lieu ressources (information, assistance téléphonique, constitution d'une équipe technique au service des collectivités...), développement de la bourse de l'emploi (accompagnement adapté et personnalisé à la recherche d'emploi...), création d'un observa-

toire, sont les objectifs développés au travers de la convention qui sera signée.

Promouvoir l'apprentissage

Signataire, dès 2006, d'une convention de partenariat, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord participe pleinement à la promotion de l'apprentissage dans les collectivités, aux côtés du Conseil régional Nord-Pas de Calais qui en a la compétence.

Conseils et outils

À la demande des collectivités, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord propose des conseils en organisation des services.

Loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale

« ... Les centres de gestion de la fonction publique territoriale assurent, dans leur ressort, une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées, pour l'ensemble des collectivités et établissements publics..., des agents territoriaux en relevant ainsi que des candidats à un emploi public territorial. Ils sont chargés d'établir, notamment à partir des informations dont ils sont destinataires en application de l'article 23-1, un bilan de la situation de l'emploi public territorial et de la gestion des ressources humaines dans leur ressort et d'élaborer les perspectives à moyen terme d'évolution de cet emploi, des compétences et des besoins de recrutement... »

« Le centre de gestion de la fonction publique territoriale coordonateur (...) réunit une fois par an au moins une conférence associant les centres de gestion de la fonction publique territoriale et les représentants des collectivités non affiliées. Cette conférence a pour objet d'assurer une coordination de l'exercice, par eux, de leurs missions en matière d'emploi public territorial et d'organisation des concours de recrutement. Les délégations régionales ou interdépartementales du Centre national de la fonction publique territoriale, ainsi que les organisations syndicales représentatives au niveau national (...) participent à cette conférence pour toute question relative à la formation des agents territoriaux... »

Pour contacter le pôle emploi : 03 59 56 88 54.

Retrouvez la bourse de l'emploi et Cap Territorial sur www.cdg59.fr, rubrique emploi.

Valérie Létard, Secrétaire d'État à la solidarité, fait le point sur le Val de Sambre, cinq mois après le passage de la tornade

C⁵⁹public : Cinq mois après, quelle est la situation actuelle ?

Valérie Létard : Le 2 septembre dernier, j'ai voulu accompagner la rentrée scolaire des enfants à Hautmont et à Maubeuge et j'ai pu constater sur place tout le travail effectué, un mois après la tornade, par les

acteurs locaux. J'ai vu des enfants heureux de retrouver le chemin de leur école ou celui des classes spécifiquement aménagées, comme au collège Ronsard d'Hautmont quand la leur avait été trop touchée par la tornade. Mais j'ai

également rencontré des enfants et des parents angoissés ou inquiets. La priorité reste bien entendu le relogement des familles sinistrées et la reconstruction. À ce jour, 52 familles ont été relogées dans les mobile homes et 87 autres familles ont été logées par les bailleurs sociaux. Il reste quelques situations précaires qui font l'objet d'un suivi attentif des communes, des bailleurs et des services de l'État. Par ailleurs, les compagnies et sociétés d'assurances sont intervenues rapidement, sous la coordination du « monsieur Assurances », inspecteur général des finances désigné à cet effet par le Premier ministre. Ce travail se poursuit aujourd'hui avec l'examen des dossiers au cas par cas.

C⁵⁹public : De nombreuses collectivités se sont mobilisées pour le Val de Sambre (la Région, le Département, les communes...). Que pensez-vous de ce vaste mouvement de solidarité ?

V L : Le Nord s'est construit dans la solidarité. La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole a décidé d'attribuer rapidement une aide de 100 000 euros pour les sinistrés de la Sambre. Notre territoire est fait d'hommes et de femmes qui connaissent leur passé et la force de ceux qui savent s'unir pour faire bouger les choses. Notre région a réussi à changer du tout au tout ! Ce changement n'est pas tombé du ciel. Il provient de notre capacité à se serrer les coudes quand ça va bien et à travailler doublement quand ça va mal. Ici, la solidarité ce n'est pas un vœu pieux, c'est une réalité du quotidien.

C⁵⁹public : À l'issue de votre visite sur les lieux du sinistre en août dernier, l'État a décidé de débloquer 3 millions d'euros. Comment cette aide a-t-elle été répartie et quel est le bilan cinq mois après ?

V L : L'aide de l'État va bien au-delà des 3 millions d'euros. Cette somme correspond en fait à l'aide apportée



Rencontre

La médecine préventive dans la fonction publique territoriale : regard du Docteur Claude Caron



« J'exerce ce métier dans la fonction publique territoriale depuis seize ans. (...) Au début, notre action était essentiellement basée sur les visites médicales : évaluation de l'adéquation entre l'état de santé des agents et leur poste de travail, dépistage des pathologies éventuelles liées ou non aux conditions de travail... »

Aujourd'hui, notre mission a fortement évolué et s'oriente davantage vers l'évaluation des risques professionnels et l'action sur le milieu professionnel. Notre rôle de conseiller en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, tant auprès des agents que des employeurs et des représentants du personnel, est renforcé. (...) Nous développons des échanges de plus en plus constructifs. En effet, le développement d'une approche pluridisciplinaire avec l'intervention d'autres professionnels sur le milieu de travail, tels que les préventeurs, enrichit le rôle du service de médecine préventive (...). De plus, de façon spécifique à la fonction publique territoriale, l'aspect qualité entre en ligne de compte. Cela nous permet d'être plus à l'écoute des agents et des collectivités et de mieux appréhender l'évolution réglementaire dans la médecine du travail. »

Portrait

Georges Jourjon

Trésorier principal, il exerce la mission de Trésorier du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

En quoi consiste sa fonction ?



Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est un établissement public administratif local. Ses fonds ayant la qualité de fonds publics, il bénéficie d'un comptable public qui exerce sa mission dans le cadre des principes de la comptabilité publique.

À ce titre, la fonction de comptable public du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord est exercée par le trésorier du poste comptable Trésor Public « Trésorerie de Lille Municipale », qui gère 34 collectivités et établissements publics locaux.

Au-delà des attributions de payeur (contrôle) et **de caissier** (mise en œuvre) de l'établissement pour ses opérations budgétaires et financières, le receveur du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord exerce aussi un rôle de **conseil en faisabilité budgétaire, financière et comptable**.

La mission de receveur est sanctionnée par la décision juridictionnelle (jugement de débet ou de quitus) de la Chambre régionale des comptes du Nord-Pas de Calais.

NB : Georges Jourjon est secondé dans sa mission par Frédérique Guerra, receveur-percepteur.

Quand les services publics se modernisent

Afin de connaître l'implication des collectivités de la région dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), les Centres de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord et du Pas-de-Calais, la cellule TIC du SGAR et la Région Nord-Pas de Calais ont réalisé une « enquête TIC et collectivités en Nord-Pas-de-Calais ».

Les deux objectifs prépondérants étaient de faire un état des lieux des sites internet existants (lire *C59public* n°1) et de connaître l'usage que les collectivités en font en matière d'information et de e-services (ou services en ligne) à destination des usagers.

Cette vaste enquête a permis de mettre en relief quelques grandes tendances.

La dotation en sites internet se normalise dans la région. Dès que les communes atteignent un certain niveau de moyens ou de population, elles sont nombreuses à posséder un site internet. Les communes rurales restent tout de même encore à l'écart de ce mouvement.

Favoriser l'accès à l'emploi public pour tous les jeunes



C'est le pari qu'a fait la ville de Roubaix. Consciente des discriminations à l'emploi dont certains jeunes sont victimes malgré leurs diplômes, la ville a décidé de se mobiliser. La municipalité de Roubaix a donc choisi d'élaborer un dispositif de préparation aux concours administratifs à destination de jeunes Roubaisiens issus de zones urbaines sensibles (ZUS). C'est avec l'aide de la Maison de l'Initiative et de l'emploi de Roubaix, de la Mission locale, de l'ANPE, du CNFPT et du CUEEP que ce projet a pu voir le jour.

L'objectif du programme « assistant cadre » est d'ouvrir les métiers de la fonction publique territoriale à des diplômés, bac+3 minimum, subissant des discriminations...

Grâce à cette action publique, vingt candidats ont été retenus au sein de la première promotion. En mai 2007, ils ont intégré pour une année des postes d'assistants cadres dans différents services de la ville de Roubaix, avec la possibilité de faire un stage de découverte dans une autre collectivité. En parallèle, ces vingt jeunes ont suivi un cycle de préparation aux concours de catégorie A. Face aux formidables résultats de cette initiative, la ville de Roubaix va poursuivre ce dispositif et l'étendre à une préparation aux concours de catégorie B.

Renseignements : Ville de Roubaix - DRH -
Tél. 03 20 28 85 95.

Par ailleurs, l'offre et la variété des informations proposées aux citoyens s'enrichissent et atteignent désormais un niveau satisfaisant.

En matière d'interactivité et de services dématérialisés, il reste encore des efforts à fournir. Mais l'offre actuelle des sites communaux est encourageante puisque 41 % des sites permettent une démarche tout ou partiellement dématérialisée pour les procédures de type nationale : état civil, demande de livret de famille...

Plus d'informations sur : www.creatic59.fr.



Concours et examens : les annales en ligne

Pour mieux répondre encore aux attentes des futurs candidats dans la préparation aux concours et examens, le pôle concours du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord va développer la mise en ligne des annales. Les sujets des deux dernières sessions seront également disponibles. Toutefois, l'envoi des annales est également possible sur simple demande par courriel : concours@cdg59.fr.

Votre contact au pôle concours :

Marie-Édith Blouet au 03 59 56 88 82 - concours@cdg59.fr.

Dépôt légal

Vous souhaitez publier un journal ou une revue ? Pensez au dépôt légal.



C'est une bonne chose de vouloir créer un nouveau périodique pour mieux informer les citoyens, mais attention : toute publication est soumise à l'obligation du dépôt légal. Vous devez donc remplir un certain nombre de formalités précisées sur le site de la Préfecture du Nord : www.nord.pref.gouv.fr.

Conseils statutaires et brèves juridiques

Le suivi des agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Le décret n° 2007-1827 du 24 décembre 2007 a modifié de manière substantielle les droits et obligations des agents non titulaires de la fonction publique territoriale, qui deviennent désormais très proches de ceux des fonctionnaires titulaires. Hormis la mise en place d'une commission consultative paritaire prévue pour les non-titulaires de l'État que l'on ne retrouve pas dans la territoriale, les dispositions sont identiques pour les deux fonctions publiques.

Certaines dispositions sont applicables à l'ensemble des agents non titulaires. Il en est ainsi de l'obligation pour l'autorité territoriale de constituer un dossier individuel comportant toutes les pièces intéressant la situation administrative de l'intéressé. La durée du congé pour convenances personnelles a été portée à trois ans ; il est renouvelable dans la limite de six ans. Le congé sans rémunération pour raisons familiales a été élargi. Des précisions ont été apportées par le décret sur la protection sociale.

D'autres dispositions spécifiques sont applicables aux agents non titulaires bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. Les agents en CDI font l'objet d'un entretien d'évaluation et du réexamen de leur rémunération au moins tous les trois ans. Ces dispositions donnent aux non-titulaires une garantie de réexamen de leur situation sans nécessité de faire référence à une grille indiciaire pour définir le rythme et la périodicité des augmentations de rémunération. Ils bénéficient d'un congé de mobilité ainsi que de la possibilité d'être mis à disposition.

L'ensemble de ces nouvelles dispositions impose désormais une gestion dans la durée des non-titulaires en CDI. À cet effet, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord assurera le suivi du dossier individuel du non-titulaire en contrat à durée indéterminée.

C'est au programme

La 3^e édition du salon des Métiers et de la Formation tout au long de la vie, organisée par la Région Nord-Pas de Calais, se tiendra les 5, 6 et 7 février 2009 à Lille Grand Palais. Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord y participera afin de valoriser auprès des lycéens, étudiants ou apprentis les métiers et concours de la fonction publique territoriale.

Bourse de l'emploi

Mairie de Loos recherche un attaché, responsable du service culture et communication, bac +5 minimum, capacités rédactionnelles, aptitudes en vidéo-photo, sensibilité artistique, connaissance de la chaîne graphique, autonomie et rigueur, expérience sur un poste similaire demandée (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 01/01/2009.

Mairie de Gondecourt recherche un(e) infirmier(e) de classe normal en halte-garderie, bac +3/4 (17 heures 30 hebdomadaires), poste à pourvoir dès que possible.

Mairie d'Avesnes-sur-Helpe recherche un éducateur des APS de 2^e classe pour la piscine municipale, titulaire du BEESAN (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 01/01/2009.

Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Douai (SIADO) recherche un technicien, suivi opérationnel des travaux sur le réseau d'eau potable, suivi des travaux de renouvellement des canalisations, des branchements plomb, suivi des travaux contractuels des délégataires, connaissances en suivi de chantiers et marchés publics, qualités relationnelles, maîtrise de l'outil informatique (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 12/01/2009.

Mairie de Petite-Forêt recherche un attaché ou attaché principal, directeur général des services, expérience dans un poste similaire souhaitée, maîtrise des connaissances administratives et financières, qualités relationnelles, capacité d'encadrement, disponibilité, rigueur, polyvalence (35 heures hebdomadaires), date limite de candidature 01/02/2009.

Mairie de Viesly recherche un rédacteur, secrétaire de mairie, agent appelé à effectuer toutes les fonctions d'un secrétaire général de mairie de moins de 2 000 habitants, expérience dans ces domaines (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 01/01/2009.

Mairie de Tourcoing recherche un gardien de police municipale, connaître la réglementation de base du droit pénal, arrêtés municipaux et code de la route, rigueur, discipline, discréption, disponibilité et capacité d'écoute, aisance rédactionnelle et relationnelle, adaptation aux contraintes du poste et des horaires (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir dès que possible.

Mairie de Lille recherche un directeur, service des marchés publics, bac +5, formation de juriste, expérience en affaires juridiques et administration, missions similaires nécessaires (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 01/01/2009.

Mairie de Lille recherche un attaché, chargé de mission communication projet ANRU, pilotage de projets, communication et coordination de la concertation, conduite de grands projets, réelles capacités rédactionnelles et montage de dossiers, management transversal, autonome, méthodique et rigoureux, esprit d'analyse, de synthèse et sens de l'organisation, connaissances en urbanisme, habitat, développement local (35 heures hebdomadaires), poste à pourvoir le 21/01/2009.

Toute la bourse de l'emploi sur notre site www.cdg59.fr, rubrique emploi.

Vos contacts :

Accueil : contact@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 00

Archivage : archives@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 59

Assurance statutaire :
assurance@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 10/62

Carrières : statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 58

Commissions administratives paritaires :
statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 58/21

Commission de réforme :
commission-reforme@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 64/65

Communication :
communication@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 50/52

Concours : concours@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 78

Conseil d'administration :
baron.s@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 34

Conseils juridiques et discipline :
statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 04

Conseils statutaires : statut@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 48

Cre@tic : creatic@cdg59.fr
Tél. 08 11 46 88 00

Documentation :
documentation@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 11

Emploi : emploi@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 54

Hygiène - sécurité :
hygiene-prevention@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 63

Marchés publics - gestion des risques :
info-mp@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 02/08

Médecine préventive :
medecinepro@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 39

Retraite : retraite@cdg59.fr
Tél. 03 59 56 88 28/29

Coordonnées postales :

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord
14, rue Jeanne Maillotte - BP 1222
59013 Lille Cedex
Ouverture : 8 h 30 - 12 h 30
13 h 30 - 17 h 15

Centre de concours et d'exams
ZI du Hellu - 1, rue Lavoisier
59260 Hellemmes
Tél. 03 59 56 88 88
www.cdg59.fr

Agenda 2008/2009

Commissions, concours, examens... les dates qu'il faut retenir.

Commission de réforme

Date des commissions des collectivités affiliées

19 décembre 2008

Date des commissions des collectivités non affiliées

Groupe 1*

Groupe 2*
19 décembre 2008

* Groupe 1 : Armentières, Cambrai, Conseil régional Nord-Pas de Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine, Douai, Grande-Synthe, Lille, Lomme, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Valenciennes, Wasquehal, Wattrelos.

*Groupe 2 : Conseil général du Nord, Dunkerque, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, SDIS du Nord.

Concours du CDG59

Le calendrier des concours pour l'année 2009 est disponible sur notre site www.cdg59.fr.

Calendrier des réunions des commissions administratives paritaires Année 2009

	Date limite de dépôt des dossiers à instruire en CAP ⁽¹⁾	Date de la réunion des CAP de catégories A - B et C
1 ^{re} réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Le vendredi 12 décembre 2008	Le vendredi 9 janvier 2009
2 ^e réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Vendredi 13 février 2008	Vendredi 13 mars 2009
3 ^e réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Vendredi 17 avril 2008	Vendredi 15 mai 2009
4 ^e réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Vendredi 5 juin 2008	Vendredi 3 juillet 2009
5 ^e réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Vendredi 14 août 2008	Vendredi 11 septembre 2009
6 ^e réunion des commissions administratives paritaires (A - B et C)	Vendredi 9 octobre 2008	Vendredi 6 novembre 2009

⁽¹⁾ Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour de la prochaine CAP.

L'avis de la CAP doit toujours être préalable à la décision ; aussi, ce calendrier doit-il être strictement respecté.

Calendrier prévisionnel - Année 2009

ANNÉE 2009	BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION	CAP	CTP	CDR AFFILIÉES
Janvier		-	vendredi 9 janvier	-	-
Février	-	-	-	-	vendredi 6 février
Mars	-	-	vendredi 13 mars	vendredi 20 mars	vendredi 6 mars
Avril		vendredi 17 avril	-	-	vendredi 10 avril
Mai	-	-	vendredi 15 mai	-	vendredi 29 mai
Juin		vendredi 19 juin	-	vendredi 5 juin	vendredi 26 juin
JUILLET	-	-	vendredi 3 juillet	-	-
Août	-	-	-	-	-
Septembre	-	-	vendredi 11 septembre	-	vendredi 4 septembre
Octobre		vendredi 16 octobre	-	vendredi 2 octobre	vendredi 9 octobre
Novembre	-	-	vendredi 6 novembre	-	-
Décembre		vendredi 18 décembre	-	vendredi 11 décembre	vendredi 4 décembre